## L'accord "prévoyance" validé dans la fonction publique d'État

Avec la signature de l'Unsa, de la CFDT, de la FSU, de la CGT, de la CFE-CGC et de Solidaires, le projet d'accord sur l'amélioration des garanties en prévoyance des agents publics de l'État est donc considéré comme validé. Le refus de Force ouvrière, le premier syndicat de la fonction publique d'État, de signer n'aura donc pas empêché son adoption et sa future mise en œuvre.

Feu vert syndical. Avec les votes favorables de l'Unsa, de la CFDT, de la FSU, de la CGT, de la CFE-CGC et de Solidaires, les syndicats viennent d'entériner le caractère majoritaire du projet d'accord interministériel sur la prévoyance dans la fonction publique d'État. Un accord qui est donc désormais considéré comme validé et qui va pouvoir être mis en œuvre. Sa signature doit intervenir ce vendredi 20 octobre en présence du ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Stanislas Guerini.

Au total, la signature de ces 6 syndicats porte à 80 % environ le taux d'approbation de cet accord, qui correspond à la somme des pourcentages de voix recueillis par ces organisations syndicales lors des élections professionnelles de décembre 2022. La barre des 50 % — condition *sine qua non* à la validation des accords — est ainsi largement dépassée.

Pour rappel, la validation des accords dans la fonction publique est en effet subordonnée à leur signature par une ou plusieurs organisations syndicales représentatives ayant recueilli au moins 50 % des suffrages exprimés lors des dernières élections professionnelles. Le refus de Force ouvrière, le premier syndicat de la fonction publique d'État, de signer cet accord ne remettra donc pas en cause son adoption.

## Nouvelles garanties statutaires, participation à la complémentaire

Le projet d'accord en passe d'être signé vise précisément à améliorer les garanties en prévoyance dans la fonction publique d'État. Il prévoit notamment de mieux compenser les pertes de revenus des agents publics concernés par les "accidents de la vie" que sont l'incapacité, l'invalidité ou encore le "risque décès".

Au-delà de cette prise en charge statutaire, le projet d'accord prévoit aussi une participation de l'État au financement de la complémentaire prévoyance supplémentaire des agents de l'État. Cette participation sera versée aux agents qui souscriront des contrats de prévoyance collectifs à adhésion facultative. La participation de l'État sera de 7 euros par mois et par agent.

"La négociation a été longue et parfois erratique, réagit la CFDT. Mais le résultat attendu est positif, l'existant était beaucoup moins protecteur pour les agents." Cet accord "permettra à tous les agents publics de l'État, fonctionnaires, contractuels et ouvriers de l'État, de bénéficier d'une amélioration de leurs droits", abonde l'Unsa, qui se dit déjà "vigilante à sa mise en œuvre conforme à l'intérêt de tous les agents".

## Quelques réserves

La CGT, de son côté, se "félicite" d'avoir "obtenu des droits de plus haut niveau" pour les agents de l'État avec des "protections plus conséquentes" au titre des risques décès, invalidité et incapacité. Le syndicat de Montreuil émet malgré tout des réserves et regrette notamment le caractère facultatif des contrats complémentaires que les employeurs devront proposer à leurs agents.

Si elle enregistre elle aussi "positivement" l'amélioration des garanties statutaires et des droits des contractuels, la FSU déplore néanmoins – comme d'autres syndicats – que les trois versants de la fonction publique "n'aient pas été traités de manière cohérente". Ce deuxième syndicat regrette ainsi que les avancées statutaires actées pour l'État "soient renvoyées à une logique d'accords distincts dans l'hospitalière et la territoriale".

Tout en admettant aussi des "avancées", la CFE-CGC regrette pour sa part que le congé de maladie ordinaire (CMO) sans perte de rémunération n'ait pas été étendu à six mois, au lieu de trois aujourd'hui. Elle réclame aussi un "abondement plus important" des employeurs à la partie complémentaire. Autant de sujets qui devraient être réabordés dans les prochains mois. La signature "ne solde pas les comptes", affirme ainsi Solidaires : "la signature de cet accord ne peut que s'inscrire dans une volonté de faire encore progresser la question de la protection sociale dans les mois et les années à venir".

Pourquoi FO ne signera pas l'accord : "Même s'il contient quelques avancées, ce projet d'accord ignore la très grande majorité des personnels", explique Force ouvrière (FO) dans le communiqué où elle annonce son intention de ne pas signer le texte. "Trois millions d'agents territoriaux et hospitaliers sont laissés de côté, estime FO. Le statut des fonctionnaires doit s'appliquer à tous les agents de la fonction publique."